

Chapitre 63

**AUTRES ARTICLES TEXTILES CONFECTIONNÉS; ASSORTIMENTS;
FRIPERIE ET CHIFFONS**

Notes.

1. Le Sous-Chapitre I, qui comprend des articles en tous textiles, ne s'applique qu'aux articles confectionnés.

2. Ce Sous-Chapitre I ne comprend pas :

a) les produits des Chapitres 56 à 62;

b) les articles de friperie du n° 63.09.

3. Le n° 63.09 ne comprend que les articles énumérés limitativement ci-après :

a) articles en matières textiles :

(i) vêtements et accessoires du vêtement, et leurs parties;

(ii) couvertures;

(iii) linge de lit, de table, de toilette ou de cuisine;

(iv) articles d'ameublement, autres que les tapis des n^{os} 57.01 à 57.05 et les tapisseries du n° 58.05;

b) chaussures et coiffures en matières autres que l'amiante.

Pour être classés dans cette position, les articles énumérés ci-dessus doivent remplir à la fois les conditions suivantes :

(i) porter des traces appréciables d'usage, et

(ii) être présentés en vrac ou en balles, sacs ou conditionnements similaires.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
I. -AUTRES ARTICLES TEXTILES CONFECTIONNÉS					
63.01		Couvertures.			
6301.10.00	00	-Couvertures chauffantes électriques	NMB	17 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 12,5 % TNZ : 12,5 % TKR : 5,5 %
6301.20.00	00	-Couvertures (autres que les couvertures chauffantes électriques) de laine ou de poils fins	KGM	17 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 12,5 % TNZ : 12,5 % TPG : 12 % TKR : 5,5 %
6301.30.00	00	-Couvertures (autres que les couvertures chauffantes électriques) de coton	KGM	17 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 15 % TNZ : 15 % TKR : 5,5 %
6301.40.00		-Couvertures (autres que les couvertures chauffantes électriques) de fibres synthétiques		17 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 12,5 % TNZ : 12,5 % TPG : 12 % TKR : 5,5 %
		10 - - - - <i>-D'acryliques ou modacryliques.....</i>	KGM		
		20 - - - - <i>-De polyesters</i>	KGM		
		90 - - - - <i>-Autres</i>	KGM		
6301.90.00	00	-Autres couvertures	KGM	17 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 12,5 % TNZ : 12,5 % TPG : 12 % TKR : 5,5 %
63.02		Linge de lit, de table, de toilette ou de cuisine.			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
6302.10.00	00	-Linge de lit en bonneterie	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
		-Autre linge de lit, imprimé :			
6302.21.00	--	-De coton		17 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 5,5 %
		----Flanellette :			
13	----	-Assortiments de draps de lit et de taies d'oreillers	NMB		
19	----	-Autres.....	NMB		
		----Percale :			
23	----	-Assortiments de draps de lit et de taies d'oreillers	NMB		
29	----	-Autres.....	NMB		
		----Autres, y compris la mousseline :			
91	----	-Draps de lit.....	NMB		
93	----	-Assortiments de draps de lit et de taies d'oreillers	NMB		
99	----	-Autres.....	NMB		
6302.22.00	00	-De fibres synthétiques ou artificielles	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
6302.29.00	00	-D'autres matières textiles	NMB	17 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 5,5 %
		-Autre linge de lit :			
6302.31.00	--	-De coton		17 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 5,5 %
		----Flanellette :			
13	----	-Assortiments de draps de lit et de taies d'oreillers	NMB		
19	----	-Autres.....	NMB		
		----Percale :			
21	----	-Draps de lit.....	NMB		
23	----	-Assortiments de draps de lit et de taies d'oreillers	NMB		
29	----	-Autres.....	NMB		
		----Autres, y compris la mousseline :			
91	----	-Draps de lit.....	NMB		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
93	----	-Assortiments de draps de lit et de taies d'oreillers	NMB		
99	----	-Autres	NMB		
6302.32.00		--De fibres synthétiques ou artificielles		18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
		10 ---- -Draps de lit	NMB		
		20 ---- -Assortiments de draps de lit et de taies d'oreillers	NMB		
		90 ---- -Autres	NMB		
6302.39.00	00	-D'autres matières textiles	NMB	17 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 15 % TNZ : 15 % TKR : 5,5 %
6302.40.00	00	-Linge de table en bonneterie	KGM	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 6 %
		-Autre linge de table :			
6302.51.00		--De coton		17 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 5,5 %
		10 ---- -Nappes	KGM		
		90 ---- -Autres	KGM		
6302.53		--De fibres synthétiques ou artificielles			
6302.53.10	00	--Pour décorer les édifices religieux	KGM	7,5 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 6,5 % TKR : 2,5 %
6302.53.90		--Autres		18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 6 %
		---- -De polyesters :			
		11 ---- -Nappes	KGM		
		19 ---- -Autres	KGM		
		90 ---- -Autres	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
6302.59		--D'autres matières textiles			
6302.59.10 00	--	-De lin	KGM	9 %	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 3 %
6302.59.90 00	--	-Autres	KGM	17 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 5,5 %
6302.60.00		-Linge de toilette ou de cuisine, bouclé du genre éponge, de coton		17 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 5,5 %
	10 ----	-Serviettes et draps de bains.....	KGM		
	20 ----	-Torchons.....	KGM		
	30 ----	-Débarbouillettes.....	KGM		
	90 ----	-Autres.....	KGM		
		-Autre :			
6302.91.00 00	--	-De coton	KGM	17 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 5,5 %
6302.93.00 00	--	-De fibres synthétiques ou artificielles	KGM	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
6302.99		--D'autres matières textiles			
6302.99.10 00	--	-De lin	KGM	16 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 12 % TKR : 5 %
6302.99.90 00	--	-Autres	KGM	17 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 5,5 %
63.03		Vitrages, rideaux et stores d'intérieur; cantonnières et tours de lits.			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
-En bonneterie :					
6303.12.00	00	-De fibres synthétiques	KGM	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 6 %
6303.19.00	00	-D'autres matières textiles	KGM	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 6 %
-Autres :					
6303.91.00		-De coton		17 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 5,5 %
		10 - - - - -Vitrages, y compris les rideaux.....	KGM		
		20 - - - - -Stores d'intérieur; Cantonnières et tours de lits.....	KGM		
6303.92		-De fibres synthétiques			
6303.92.10	00	- - -Confectionnés des tissus du n° tarifaire 5407.61.19	KGM	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 6 %
6303.92.90		- - -Autres		18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 6 %
		- - - - -Contenant 85 % ou plus en poids de polyesters :			
		11 - - - - -Vitrages, y compris les rideaux	KGM		
		12 - - - - -Stores d'intérieur; Cantonnières et tours de lits.....	KGM		
		50 - - - - -Vitrages, y compris les rideaux, de polyesters, mélangés principalement ou uniquement avec du coton.....	KGM		
		90 - - - - -Autres	KGM		
6303.99.00	00	-D'autres matières textiles	KGM	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 6 %
63.04		Autres articles d'ameublement, à l'exclusion de ceux du n° 94.04.			
-Couvre-lits :					

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
6304.11.00	00	-En bonneterie	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 6 %
6304.19.00	00	-Autres	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 6 %
		-Autres :			
6304.91		-En bonneterie			
6304.91.10	00	-Housses de protection pour sièges de véhicules automobiles	KGM	15,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 5 %
6304.91.90	00	-Autres	KGM	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 6 %
6304.92		-Autres qu'en bonneterie, de coton			
6304.92.10	00	-Housses de protection pour sièges de véhicules automobiles	KGM	15,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 5 %
6304.92.90	00	-Autres	KGM	17 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 5,5 %
6304.93		-Autres qu'en bonneterie, de fibres synthétiques			
6304.93.10	00	-Housses de protection pour sièges de véhicules automobiles	KGM	15,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 5 %
6304.93.90		-Autres		18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
	10	- - - - De polyesters	KGM		
	90	- - - - Autres	KGM		
6304.99		- -Autres qu'en bonneterie, d'autres matières textiles			
6304.99.10	00	- - Housses de protection pour sièges de véhicules automobiles	KGM	15,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 5 %
6304.99.90	00	- - -Autres	KGM	17 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 13,5 % TNZ : 13,5 % TKR : 5,5 %
63.05		Sacs et sachets d'emballage.			
6305.10.00	00	-De jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 53.03	KGM	5 %	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
6305.20.00	00	-De coton	KGM	17 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TJ, TPA, THN : En fr. TCOL : 2 % TKR : 5,5 %
		-De matières textiles synthétiques our artificielles :			
6305.32.00	00	- -Contenants souples pour matières en vrac	KGM	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TJ, TPA, THN : En fr. TCOL : 2,5 % TKR : 6 %
6305.33.00		- -Autres, obtenues à partir de lames ou formes similaires de polyéthylène ou de polypropylène		18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TJ, TPA, THN : En fr. TCOL : 2,5 % TKR : 6 %
	10	- - - - Imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés	KGM		
	90	- - - - Autres	KGM		
6305.39.00	00	- -Autres	KGM	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TJ, TPA, THN : En fr. TCOL : 2,5 % TKR : 6 %

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
6305.90.00	00	-D'autres matières textiles	KGM	5 %	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
63.06		Bâches et stores d'extérieur; tentes; voiles pour embarcations, planches à voile ou chars à voile; articles de campement.			
		-Bâches et stores d'extérieur :			
6306.12.00	00	--De fibres synthétiques	KGM	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 6 %
6306.19.00	00	--D'autres matières textiles	-	17 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 5,5 %
		-Tentes :			
6306.22.00		--De fibres synthétiques		18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 6 %
		10 ---- -Contenant au moins 85 % en poids de polyesters	NMB		
		20 ---- -Autres, de polyesters.....	NMB		
		30 ---- -De nylon ou d'autres polyamides	NMB		
		90 ---- -Autres	NMB		
6306.29.00	00	--D'autres matières textiles	NMB	17 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 5,5 %
6306.30.00	00	-Voiles	KGM	16 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 10 % TKR : 5 %
6306.40.00	00	-Matelas pneumatiques	NMB	12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 8 % TKR : 4 %
6306.90		-Autres			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
6306.90.10	00	--De coton	KGM	17 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 5,5 %
6306.90.90	00	--Autres	KGM	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 6 %
63.07		Autres articles confectionnés, y compris les patrons de vêtements.			
6307.10		-Serpillières ou wassingues, lavettes, chamoisettes et articles d'entretien similaires			
6307.10.10	00	--Serviettes pour usage industriel, ourlées, d'une largeur d'au moins 43 cm mais n'excédant pas 56 cm et d'une longueur d'au moins 43 cm mais n'excédant pas 61 cm, en tissus écrus constitués uniquement de coton ou de coton et de fibres synthétiques ou artificielles, titrant entre 420 et 1 000 décitex par fil simple, ayant au moins 78 et au plus 133 fils au 10 cm dans la chaîne et au moins 78 et au plus 137 fils au 10 cm dans la trame, d'un poids d'au moins 135 g/m ² et d'au plus 203 g/m ²	KGM	17 %	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 5,5 %
6307.10.90	00	--Autres	KGM	17 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 5,5 %
6307.20.00	00	-Ceintures et gilets de sauvetage	NMB	17 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 5,5 %
6307.90		-Autres			
6307.90.10		--Linceuls; Baudriers, pour l'escalade ou l'alpinisme, fabriqués conformément aux normes de l'Union Internationale des Associations d'Alpinisme; Rampes d'évacuation de navire, devant servir à la fabrication de systèmes d'évacuation de navire; Respirateurs, approuvés par le NIOSH ou un organisme équivalent, faits de plusieurs couches de fibres synthétiques ou artificielles non tissées, même traitées avec des charbons activés, même munis d'une soupape d'expiration, devant être utilisés dans l'air empoisonné; Livres d'échantillons de revêtements muraux en tissu de la sous-position 5905.00; Sangles tubulaires, pour l'escalade ou l'alpinisme;Ruban bordé de fil métallique devant servir à la fabrication d'articles conditionnés pour la vente au détail à titre d'articles pour fêtes de la position 95.05		En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	50	----Respirateurs, devant être utilisés dans l'air empoisonné	NMB		
	90	----Autres	-		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
6307.90.20	00	--Articles d'ameublement, pour décorer les édifices religieux	KGM	7,5 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 6,5 % TKR : 2,5 %
6307.90.30	00	--Ceintures professionnelles	KGM	12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 8 % TKR : 4 %
6307.90.40	00	--Matelas de déplacement de meubles	NMB	17 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 5,5 %
6307.90.50	00	--Enveloppes utilisées dans la fabrication d'articles de la sous-position 9404.90	KGM	14 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TJ, TPA, THN : En fr. TCOL : 2 % TKR : 4,5 %
		--Autres :			
6307.90.91	00	---Uniquement de jute	KGM	9 %	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 3 %
6307.90.92	00	---De soie	KGM	16 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 8 % TKR : 5 %
6307.90.93	00	---De coton ou d'autres fibres textiles végétales, à l'exclusion de ceux uniquement de jute	KGM	17 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 5,5 %
6307.90.99		---D'autres matières textiles		18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 6 %
	20	---- <i>Masques</i>	KGM		
	40	---- <i>Livres d'échantillons de produits textiles</i>	KGM		
	90	---- <i>Autres</i>	-		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
II. -ASSORTIMENTS					
6308.00.00	00	Assortiments composés de pièces de tissus et de fils, même avec accessoires, pour la confection de tapis, de tapisseries, de nappes de table ou de serviettes brodées, ou d'articles textiles similaires, en emballages pour la vente au détail.	KGM	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 6 %
III. -FRIPERIE ET CHIFFONS					
6309.00		Articles de friperie.			
6309.00.10	00	--Articles textiles usagés, devant servir à la fabrication de torchons	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
6309.00.90	00	--Autres	KGM	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TJ, TPA, THN : En fr. TCOL : 2,5 % TKR : 6 %
63.10		Chiffons, ficelles, cordes et cordages, en matières textiles, sous forme de déchets ou d'articles hors d'usage.			
6310.10.00	00	-Triés	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
6310.90.00	00	-Autres	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.